

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Compte rendu de la séance du
23 février 2022, 11h00

Membres en exercice : 12

Convocation : 16/02/2021

Affichage : 16/02/2021

L'an deux-mil vingt et un, le 23 février 2022 à 11h00, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de Thierry SIMELIERE, président.

Etaient présents : André COENT, Marie-Noëlle BROUAUX-MAUDUIT, Valérie RUMIANO, Erwan BARBEY CHARIOU, Jean-François VILLENEUVE, Marcel QUELEN, Jean-Marie BENIER, Christine ORAIN, Marie-Annick GUILLOU

Absent représenté : Nathalie NOWAK donne pouvoir à Marie-Annick GUILLOU

Absents : Erven LEON

Etaient également présents : Philippe LOUESDON, Secrétaire général SMSQPA / Jean-François RIAT, Directeur RAE / Olwen de CHAURAND, Responsable du suivi des DSP portuaires, CD 22

Jean-Marie BENIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-01-001

Présents : 10 Représenté : 1 Votants : 11

SMSQPA – débat d'orientations budgétaires

L'article I 3312-1 du CGCT prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport donne lieu à débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport transmis avec le dossier de séance et présenté par le président**

Délibération n° 2022-01-002

Présents : 10 Représenté : 1 Votants : 11

RAE – débat d'orientations budgétaires

L'article I 3312-1 du CGCT prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport donne lieu à débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport transmis avec le dossier de séance et présenté par le président**

**Le Président,
Thierry SIMELIERE**

